

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

27 septembre 2014

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEVERT, Laurent GENTES, Jean GIBERT, Florine LAMBERT, Yoann PERBET, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Excusés :

Vincent MAURIN, Jérôme GRAIL.

Début de séance : 14 h 30

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Travaux de voirie
 - Location appartement Mairie
 - Demande de financement CUMA des hauts plateaux du Mézenc
 - Décision ligne de crédit
 - Etat des lieux touristiques
 - Ramassage scolaire
 - Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat
 - Repas des Anciens
 - Questions diverses
-

- **Point 1 – Travaux de voirie**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil municipal sur l'avancement des travaux de voirie.

Lors de l'appel d'offre Chambon a présenté une proposition avec le meilleur rapport qualité / prix et avait été retenue.

La société Chambon a terminé le travail qui a donné satisfaction. Quelques travaux supplémentaires ont été réalisés pour environ 2500€ en plus (parties des raccords sur le chemin de l'Aubépin vers cinq maisons, ces tronçons de raccords étant exclusivement sur le domaine public et relevant à ce titre de la responsabilité de la commune).

Le chiffrage définitif est en cours, la facturation étant calculée au mètre réellement réalisé. Les devis d'origine seront tenus.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à prendre la délibération permettant le règlement de ces travaux à la société Chambon.

- **Point 2 – Location appartement Mairie**

La Mairie envisage de louer à compter du 1^{er} octobre l'appartement dit « de la Mairie » à Thomas Rousseau, guide à l'écomusée Ferme Perrel. Cette location est prévue pour un loyer de 300 € par mois.

Quelques travaux d'amélioration pourront être envisagés dans un futur proche. Florine Lambert, dans le cadre d'une mission plus large d'amélioration de l'état des gîtes de la commune, établira la liste des travaux qui pourraient s'avérer nécessaires (en particulier les matériels électriques : réchaud et radiateur).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la location de l'appartement de la Mairie à Thomas Rousseau pour un loyer mensuel de 300 € et acte le principe de quelques travaux d'amélioration si nécessaire.

- **Point 3 – Demande de financement CUMA des hauts plateaux du Mézenc**

Le Maire Raymond Gagne communique au Conseil une lettre que la CUMA (Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles) des hauts plateaux du Mézenc lui a adressée.

Cette CUMA regroupe une trentaine d'exploitants sur Moudeyres, Laussonne, et Freycenet-la-Tour qui souhaitent bâtir un local pour garer leurs matériels agricoles. Le lieu envisagé pourrait être l'actuelle déchetterie de Laussonne qui va être transférée.

La CUMA, pour bénéficier de crédits européens, doit apporter une contrepartie nationale. Un montage devrait être trouvé permettant cet accès aux financements concernés.

Le Conseil trouve l'information intéressante. Il considère que diverses propositions d'améliorations de la rentabilité devront être recherchées (panneaux photovoltaïques, etc.). A ce stade, il s'agit simplement d'une information, et en aucun cas d'un accord pour une participation à des financements publics. Ce dossier relève en premier lieu de la Commission Développement Economique de la Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage.

- **Point 4 – Décision ligne de crédit**

Le Maire Raymond Gagne rappelle que le financement du projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat fait l'objet d'une part d'une ligne budgétaire spécifique dans la présentation des comptes, et d'autre part d'une ligne de crédit de 100.000 € qui est ouverte jusqu'au 31 janvier 2015. A ce jour aucune rentrée de subvention n'est arrivée. Le problème va se poser de savoir s'il convient de prolonger la ligne budgétaire ou s'il est préférable de souscrire un emprunt.

A ce stade de l'information, le Conseil se considère comme non suffisamment informé pour prendre une décision. Le Maire Raymond Gagne va demander l'avis de la Trésorerie afin de proposer la meilleure solution pour la Commune.

En parallèle, il est rappelé que l'affichage des financements (avec le détail des parts versées respectivement par l'Union européenne, l'Etat, la Région, le Département, la communauté de commune et la commune), est obligatoire et qu'il incombe à l'architecte de faire établir sans délai ce panneau d'information.

- **Point 5 – Etat des lieux touristiques**

Jacques Henry Pointeau, membre de la Commission Tourisme et Culture de la Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage, explique que la première action engagée concrètement par cette Commission est un état des lieux des différentes offres touristiques et culturelles de chaque commune (associations, lieux touristiques, manifestations culturelles, chemins de randonnées, etc.).

Le Conseil remplit de manière collective le document qui sera ensuite adressé à la Communauté de communes et qui est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal profite de ce travail collectif pour insister sur la nécessité que tous les hébergeurs soient déclarés selon les règles en vigueur et perçoivent puis reversent à la Communauté de communes les taxes de séjour liées à leur activité. Ces taxes constituent les moyens financiers accordés à l'Office de tourisme.

- **Point 6 – Ramassage scolaire**

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil municipal que le ramassage scolaire est amélioré par rapport à l'année scolaire 2013 – 2014. En effet, le ramassage du mercredi n'est plus à la charge de la commune.

Par ailleurs, Mme Ribes, domiciliée hors Moudeyres mais située sur le trajet du ramassage, souhaite bénéficier si possible de la navette de Moudeyres. Elle est d'accord sur les propositions de tarifs suivantes : 50 €/ trimestre / enfant, et accepte de n'être plus prioritaire si d'autres enfants de la commune de Moudeyres étaient amenés à utiliser la navette en cours d'année.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à Mme Ribes de bénéficier du ramassage scolaire pour ses deux enfants au tarif de 50 € / trimestre et à la condition expresse d'accepter que les enfants de Moudeyres soient prioritaires le cas échéant.

• **Point 7 – Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat**

Le Maire Raymond Gagne rappelle l'historique du projet et son évolution au fil du temps.

Initialement, la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat a été conçue pour proposer aux producteurs regroupés en association de disposer d'un lieu de promotion et de vente de leurs produits plus pratique et plus identifiable que la petite chaumière actuellement utilisée. Le projet prévoyait également une activité de vente par Internet ainsi que divers services de proximité, ainsi qu'une activité légère de dégustation. Il était prévu que les membres de l'association se relaient pour tenir le point de vente.

Depuis plusieurs événements sont survenus :

- Les producteurs ne souhaitent pas s'investir dans une activité qui risque de leur prendre trop de temps
- Il n'y a plus de restauration sur la commune et la perte de clientèle pour l'écomusée de la Ferme Perrel est importante de ce fait

Le Maire Raymond Gagne liste les trois pistes possibles qui sont envisageables :

- « plan A » : Maintien de l'organisation prévue initialement avec les producteurs ; cette solution semble vouée à l'échec compte tenu de la remarque ci-dessus
- « plan B » : Proposition du lieu de vente à un professionnel expérimenté ; la société Gérentes a été contactée ; cette solution apporte une garantie de rentabiliser l'activité, compte tenu de la remarquable efficacité de l'entreprise qui dispose de points de ventes très rentables ; par contre elle n'apporte pas de réponse au problème de la restauration à assurer et n'apporte pas de garanties suffisantes à ce stade quant aux producteurs locaux et à la qualité ou à la diversité des produits proposés
- « Plan C » : évolution de l'établissement vers un lieu davantage axé sur la restauration, basée essentiellement sur les produits des producteurs locaux en complément de leur vente ; cette solution suppose de rechercher un couple d'exploitants avec lesquels il conviendra de fixer un cahier des charges rigoureux pour faire respecter les attentes de la commune et des producteurs sans pour autant affecter la rentabilité de l'opération

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de privilégier cette 3^{ème} solution (« plan C »). L'accent est mis sur la nécessité de faire évoluer très rapidement le bâtiment pour intégrer les nouvelles contraintes et de commencer à rechercher un exploitant pour pouvoir rapidement l'associer au démarrage du projet.

Le Maire Raymond Gagne insiste sur le souhait qu'il a d'être accompagné lors des réunions de chantiers par des élus du Conseil municipal (les réunions ont lieu **tous les mardis à 15 h**). Il n'a été accompagné à ce jour que par les adjoints, et peu souvent.

Un groupe de travail qu'il animera avec Jacques Henry Pointeau et Vincent Maurin, ouvert à tous les conseillers, va se mettre en place pour reformater le projet et préparer la recherche d'un exploitant.

Point 8 – Repas des Anciens.

Le Maire Raymond Gagne précise que ce repas aura lieu à la Maison Forestière. Florine Lambert se charge de proposer des dates.

Point 9 - Questions diverses

9 – 1 Remise à niveau de l'équipement des gîtes communaux

Florine Lambert prend en charge l'animation d'une réflexion sur la mise à niveau des gîtes communaux. Elle présentera lors d'un prochain conseil municipal cet état des lieux.

9 – 2 Raccordement à la fibre

La fibre devant arriver prochainement jusqu'à Laussonne, le Conseil estime nécessaire de voir dans quelle condition il est possible de raccorder Moudeyres à cette fibre. L'accès au très haut débit est un enjeu déterminant pour maintenir l'attractivité des territoires.

Le Maire Raymond Gagne participera si possible à une réunion organisée sur ce sujet par le Conseil Général le 17 octobre prochain.

9 – 3 Quelques informations sur le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Jacques Henry Pointeau, Délégué de la commune de Moudeyres dans le Parc, et membre du Bureau du PNR, informe le Conseil que depuis cette semaine le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a reçu le label de Géopark. Cette distinction de l'UNESCO, est une reconnaissance attribuée à très peu de sites (111 dans le monde, surtout au Japon, en Chine et en Amérique du Nord).

Seuls 5 sites français ont cette reconnaissance qui contribue à améliorer la visibilité du territoire (et donc à attirer davantage de touristes) et qui permet éventuellement d'accéder plus facilement à différents programmes et aux financements qui les accompagnent.

9 – 4 Planification des Conseils Municipaux

Il est décidé que les Conseils Municipaux pourront être, sauf urgence, organisés **le 1^{er} vendredi du mois, à la Mairie, à 20 h 45**. Il n'est pas prévu de faire un conseil par mois, mais l'objectif est que les dates seront bloquées à l'avance, et seront confirmées ou annulées en tant que de besoin.

Ainsi, les prochains conseils pourront avoir lieu, si la nécessité l'exige :

- **vendredi 7 novembre,**
- **et / ou vendredi 5 décembre 2014.**

La séance est levée à 17 h 30 et suivie d'une visite du chantier de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat.